

COMMUNE DE BOINVILLE-EN-MANTOIS  
Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉLIBÉRATION N° 24-2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOINVILLE-EN-MANTOIS**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Daniel MAUREY, Maire.

**Date de convocation : 6 novembre 2023**

**Date d'affichage : 6 novembre 2023**

**Nombre de conseillers municipaux :**

**En exercice : 11**

**Présents : 11**

**Votants : 11**

**Absents : 0**

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs Daniel MAUREY, Catherine SERVAIS, Serge VÉRITÉ, Aline DELMAS, Martial PETITJEAN, Marie-Luce LOMBARDI, Brice DAMAS, Séverine MICHEL, Romain DELENCLOS, Nicolas GOURNAY, Hélène PARENT.

**Absents excusés : /**

**A été Elue Secrétaire de Séance :** Monsieur Romain DELENCLOS

**TARIFS PUBLICS 2024**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants pour l'ensemble des tarifs municipaux :

.../...

PRODUIT	Tarifs (€) au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Tarifs (€) au 1 <sup>er</sup> janvier 2024
<b>SALLE DES FÊTES POLYVALENTE « LA CHARDONNIERE »</b>		
Location totale aux particuliers et au personnel communal 1 jour	350.00	403.00
Location totale aux particuliers et au personnel communal 2 jours	486.00	559.00
Location totale aux particuliers et au personnel communal 3 jours	619.00	712.00
Chauffage 1 jour	0	0
Chauffage 2 jours	0	0
Chauffage 3 jours	0	0
Caution	1 050.00	1 208.00
Acompte	50 % du montant de la location	50 % du montant de la location
Location/couvert Vaisselle	1.40	1.65
Bris/unité Vaisselle	3.50	4.05
Location partielle aux particuliers 1 jour (hall + cuisine)	160.00	184.00
Location partielle aux particuliers 2 jours (hall + cuisine)	198.00	228.00
Location partielle aux particuliers 3 jours (hall + cuisine)	251.00	289.00
Location à usage commercial 1 jour Limite horaire/pas de location .au-delà de 20h pour manifs à but lucratif/chauffage inclus/WE/uniquement expos-vente et démonstrations	645.00	744.00
Location mensuelle aux associations extérieures ayant signé une convention pour 1 utilisation par semaine (coût multiplié en fonction du nombre hebdomadaire d'utilisation)	100.00	115.00
Location à usage commercial 2 jours	1 081.00	1 244.00
Location à usage commercial 3 jours	1 299.00	1 494.00
Location pour réunions professionnelles 1 jour	433.00	498.00
Location pour réunions professionnelles 2 jours	865.00	995.00
Location pour réunions professionnelles 3 jours	1 081.00	1 244.00
Location aux localités voisines : 1 jour	633.00	728.00
Location aux localités voisines : 2 jours	834.00	960.00
Location aux localités voisines : 3 jours	1 037.00	1 193.00
Location totale aux parrainés 1 jour	473.00	544.00
Location totale aux parrainés 2 jours	632.00	727.00
Location totale aux parrainés 3 jours	778.00	895.00
<b>CIMETIERE</b>		
Concession 15 ans, renouvelable	134.00	134.00
Concession 30 ans, renouvelable	207.00	207.00
<b>COLUMBARIUM</b>		
Concession de 15 ans, renouvelable	362.00	362.00
Concession 30 ans, renouvelable	537.00	537.00
Jardin du souvenir (dispersion des cendres et fourniture de la plaque)	73.00	73.00

Il est demandé aux membres du Conseil d'adopter les tarifs publics 2024 ci-dessus.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**ADOpte** les tarifs publics 2024 ci-dessus.

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire et au trésorier pour la mise en œuvre de la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS & AN DÉSIGNÉS CI-DESSUS ET ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.**



Le Maire,

  
Daniel MAUREY

*Le Maire certifie que la présente délibération a été publiée et déposée en Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie le 23/11/2023 et affichée le 23/11/2023*